

COMPTE RENDU –CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2020

17 JUILLET 2020

A PONTAUMUR

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BIZET Jean-François, CHAUCOT Gérard, ACHARD Marie-Claire, SOUCHAL Pascale, FRUCHART Jean-Luc, LEROY Anthony, LABONNE Jean-Jacques, CAILLOUX Luc, COSTE Christiane, MONGINOU Naima, DUBUISSON Sylvain, FEUILLADE Christophe (suppléant), POUGHEON Jacky, ROMANEIX Alain, GAULON Pascal, SENEGAS-ROUVIERE Didier, FRAISSE Cédric, SOUCHAL Boris, DEMENEIX Elisabeth, MOURTON Daniel (suppléant), SABY Frédéric, IMBAUD Françoise, TUREK Jean-Pierre, COURTET Grégory, LOISEAU Catherine, BOUEIX Florence, SAINT GERAND Jacques Philippe, BOURDUGE Claude, LONGCHAMBON Vladimir, CARRIAS Charles, DONNET Anne-Michèle, BLOSSE Monique, ROUGHEOL Cédric, MONNERON Sébastien (suppléant), MONTPEYROUX Nicolas, SOUCHAL Max, DONNAT Nicolas, PERRIN Yves (suppléant), TEISSANDIER Eliane (suppléante), GOY Jean-Paul (suppléant), ONDET Dominique, MILORD Franck, BESANCON Gilles, BONY Yannick, THOMAS Bernard, LE CHAPELAIN Jean-Luc et GARCIA Josias.

Absents :

Ont donné pouvoir : Monsieur FAURE Philippe à Monsieur SENEGAS ROUVIERE Didier, Madame BOIS MAILHOT Mireille à Madame ONDET Dominique, Madame AVOND Monique à Monsieur CARRIAS Charles et Monsieur LASSALAS Jean-Jacques à Madame BLOSSE Monique et Madame MANUBY Audrey à Monsieur SOUCHAL

- **Présentation des comptes administratifs et des budgets prévisionnels de la collectivité.**

Les comptes administratifs 2019 et budgets 2020 sont présentés aux membres présents.

- **2020-03-01 : INDEMNITES DES ELUS**

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté regroupant 12 996 habitants, l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales fixe :

- l'indemnité maximale de président à 48,75 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ;

- l'indemnité maximale de vice-président à 20,63 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

DECIDE

1° Des indemnités suivantes qui seront actualisées en fonction des textes en vigueur :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Président	48,75 %
Vice-Président	20,63 %

2 ° De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté.

- **2020-03-02 : DELEGUES SMCTOM**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de choisir la composition des délégués du SMCTOM suite à l'installation du nouveau conseil communautaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

FIXE ainsi la composition des délégués du SMCTOM :

DELEGUES	COMMUNE
Mr CHAUCOT Gérard	BOURG LASTIC
Mme ACHARD Marie-Claire	BOURG LASTIC
Mme GANDEBOEUF Muriel	BRIFFONS
Mr FAURE Gérard	BRIFFONS
Mr SOUCHAL Boris	HERMENT
Mr ARMAND Claude	HERMENT
Mme BONNIERE Bénédicte	LASTIC
Mme COLLANGE LONGCHAMBON Marie-Paule	LASTIC
Mr COURTET Grégory	MESSEIX
Mme LOISEAU Catherine	MESSEIX
Mr SOUCHAL Serge	PRONDINES

Mr MABRU Jean-Yves	PRONDINES
Mr DONNAT Nicolas	SAINT GERMAIN PRES HERMENT
Mr SIBIAL Stéphane	SAINT GERMAIN PRES HERMENT
Mme SIBOT Agnès	SAVENNES
Mme RAUCHE Marie-Noelle	SAVENNES
Mme ONDET Dominique	SAINT SULPICE
Mr TESSIAU Daniel	SAINT SULPICE
Mr DELAVAL Christian	SAUVAGNAT
Mr BLATTEYRON Emmanuel	SAUVAGNAT
Mme ROUX Danielle	TORTEBESSE
Mme LAFONT Marie-Pierre	TORTEBESSE
Mr LECLERC Georges	VERNEUGHEOL
Mme RICHARD Isabelle	VERNEUGHEOL

- **2020-03-03 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SICTOM**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de choisir la composition des délégués du SICTOM suite à l'installation du nouveau conseil communautaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

FIXE ainsi la composition des délégués du SICTOM :

1^{er} DELEGUE	2nd DELEGUE	COMMUNE
Monsieur COHADON Eric	Madame PELISSIER Valérie	BROMONT-LAMOTHE
Monsieur GIRARD Grégory	Monsieur MORVAN Julien	CHAPDES-BEAUFORT
Madame BARRIER Martine	Madame SALLES Carole	CISTERNES LA FORET
Monsieur POUGHEON Jacky	Monsieur VERDIER Paul	COMBRILLES
Monsieur MOUTON Pascal	Monsieur GARDE Mathieu	CONDAT EN COMBRILLE
Monsieur GAULON Pascal	Monsieur LAPORTE Bernard	FERNOEL
Monsieur MICHON Noël	Monsieur BARBARIN-BADIERE Dominique	GIAT
Monsieur JARRIER Daniel	Monsieur GIRAUD Sébastien	LA CELLE D'AUVERGNE
Monsieur SABY Frédéric	Monsieur FOURNIER Dominique	LA GOUTELLE
Monsieur ISACCO Jean Luc	Monsieur BERTRAND Pierre	LANDOGNE
Monsieur BOBIER David	Madame FAIVRE Sandra	MIREMONT
Monsieur DU RANQUET Louis	Madame REVARDEAU Pascale	MONTEL DE GELAT

Monsieur NOALHAT Alexandre	Monsieur ARNAUD Daniel	MONTFERMY
Monsieur BUSSON Jean Luc	Monsieur ROUSSET Franck	PONTAUMUR
Monsieur LASSALAS Jean-Jacques	Monsieur BOUBET Julien	PONTGIBAUD
Monsieur ROUGHEOL Cédric	Madame ROBERT-DEVEDEUX Estelle	PUY SAINT GULMIER
Monsieur DUMAS Michel	Monsieur GIRONNET Jean-Louis	SAINT AVIT
Monsieur FAURE Germain	Monsieur PRUGNARD Gérard	SAINT ETIENNE DES CHAMPS
Monsieur GIRAUDON Gilles	Monsieur POUGHEON Thierry	SAINT HILAIRE LES MONGES
Madame ROSSIGNOL Lucette	Madame VIDAL Josiane	SAINT-JACQUES D'AMBUR
Monsieur BERNARD Remi	Madame VIGIGNOL Marianne	SAINT-PIERRE LE CHASTEL
Monsieur BARRET Pierre-Edouard	Monsieur PENY Pascal	TRALAIGUES
Monsieur BATTUT Laurent	Madame MOURTON Jean Pierre	VILLOSSANGES
Monsieur GARCIA Josias	Monsieur LEGOY Claude	VOINGT

- **2020-03-04 : DESIGNATION DES DELEGUES SMADC**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de désigner les représentants de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et volcans au SMADC suite à l'installation du nouveau conseil communautaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants suivants :

- Monsieur LLINARES Bruno
- Madame VIALETTE GIRAUD Janette
- Monsieur SOUCHAL Boris

- **2020-03-05 : DESIGNATION DES DELEGUES SIEG**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de désigner les représentants de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et volcans au SIEG suite à l'installation du nouveau conseil communautaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants suivants :

- Monsieur LONGCHAMBON Vladimir
- Monsieur LASSALAS Jean-Jacques

- **2020-03-06 : DESIGNATION DES DELEGUES EPF SMAF**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de choisir la composition des délégués à l'EPF SMAF suite à l'installation du nouveau conseil communautaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

FIXE ainsi la composition des délégués de l'EPF SMAF :

TSAG	GENRE	DELEGUE EPF SMAF
T	Monsieur	CHASSAING Pascal
S	Monsieur	THOMAS Jean Marc
T	Monsieur	BATTUT Laurent
S	Madame	REVARDEAU Pascale
T	Monsieur	AMADON Georges
S	Monsieur	RIBERY Alexandre
T	Monsieur	BIZET Jean-François
S	Madame	PEYRONNY Fabienne
T	Madame	MANUBY Audrey
S	Monsieur	LECLERC Georges
T	Monsieur	FAURE Eric
S	Monsieur	FAURE Gérard
T	Madame	COLLANGE Audrey
S	Madame	ONDET Dominique
T	Monsieur	LASSALAS Jean-Jacques
S	Monsieur	TIXERONT Gérard
T	Madame	MOITARDE Maryline
S	Madame	GIRAUD Ida
T	Madame	CHARETON Amandine
S	Monsieur	FOUILLOUX Jacky

- **2020-03-07 : DESIGNATION DES DELEGUES CNAS**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de désigner un représentant élu et un représentant agents au CNAS.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants suivants :

- Collège élus : Monsieur SAINT GERAND Jacques Philippe
- Collège agents : Madame ROBERT Fanny

- **2020-03-08 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCV A L'ECOLE DE MUSIQUE PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de désigner les représentants de la Communauté de communes au conseil d'administration de l'école de musique Pontgibaud Sioule et Volcans.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants suivants :

- Monsieur FRUCHARD Jean-Luc
- Monsieur SABY Frédéric
- Monsieur BIZET Jean-François
- Monsieur LONGCHAMBON Vladimir
-

- **2020-03-09 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCV A L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE SIOULET CHAVANON**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de désigner les représentants de la Communauté de communes au conseil d'administration de l'école de musique et de danse sioulet chavanon.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants suivants :

- Monsieur FRUCHARD Jean-Luc
- Monsieur SABY Frédéric
- Monsieur SOUCHAL Boris
- Monsieur BIZET Jean-François
- Monsieur LONGCHAMBON Vladimir

- **2020-03-10 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCV A LA COMMISSION CHAINE DES PUY – FAILLE DE LIMAGNE**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de désigner les représentants à la commission Chaîne des Puy – Faille de Limagne.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants suivants :

- Titulaire : Madame AVOND Monique

- Suppléant : Monsieur TIXEROND Gérard

- **2020-03-11 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCV AUX COLLEGES DU TERRITOIRE**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de désigner les représentants de la communauté de communes aux collèges du territoire

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants suivants :

- Collège de BOURG LASTIC : Madame ACHARD Marie-Claire
- Collège de PONTAUMUR : Madame AVOND Monique
- Collège de PONTGIBAUD : Monsieur SABY Frédéric

- **2020-03-12 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS ELUS AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de désigner les délégués élus de la communauté de communes au CIAS.

Pour rappel, le CIAS Chavanon Combrailles et Volcans assurera la gestion des services suivants :

- Mise en place et suivi des chantiers d'insertion
- Aide à domicile à destination des publics fragilisés (aide à la toilette, aide au change, aide au repas, aide au lever/coucher, Entretien du logement, aide à la vie sociale,...)
- Accompagnement aux courses
- Portage de repas à domicile
- Aide à domicile à destination de tout public
- Transport à la demande

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

- **De désigner les membres suivants pour composer Conseil d'Administration :**

	COMMUNE	NOM Prénom	Délégué
	Puy Saint Gulmier	Cédric ROUGHEOL	Délégué élu
1	Briffons	Pascale SOUCHAL	Déléguée élue
2	Cisternes la Forêt	Martine BARRIER	Déléguée élue
3	Giat	Didier SENEGAS ROUVIERE	Délégué élu
4	Landogne	Claude COLLANGE	Déléguée élue
5	Lastic	BOIS MAILHOT Mireille	Déléguée élue
6	Miremont	SAINT GERAND Jacques Philippe	Délégué élu

7	Sauvagnat près Herment	Franck MILORD	Délégué élu
8	Villossanges	Jean-Luc LE CHAPELAIN	Délégué élu
9	Voingt	Josias GARCIA	Délégué élu
10	Bromont Lamothe	Jean-Luc FRUCHART	Délégué élu
11	Chapdes beaufort	Naima MONGINOU	Déléguée élue
12	Messeix	Grégory COURTET	Délégué élu
13	Saint Germain près Herment	Nicolas DONNAT	Délégué élu
14	Savennes	Audrey MANUBY	Déléguée élue
15	Tortebesse	Yannick BONY	Déléguée élue
16	Saint Sulpice	Dominique ONDET	Déléguée élue

- **2020-03-13 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCV A L'ASSOCIATION LES P'TITS VOLCANS**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il serait souhaitable de désigner les représentants de la Communauté de communes au conseil d'administration de l'association Les P'tits Volcans.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants suivants :

- Madame CHAZOTTE Stéphanie
- Madame BLOSSE Monique
- Monsieur SABY Frédéric
- Monsieur PASQUET Thomas
- Madame COSTE Christiane
- Monsieur BOURDUGE Claude

- **2020-03-14 : DELEGATONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS**

Le conseil,

Vu code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2016 portant statuts de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2017-01-01, en date du 9 janvier 2017, portant élection du président de la communauté ;

Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

DECIDE

A. De charger le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

1) En matière de finances et de comptabilité publique :

1.1. la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires dans le cadre des imputations budgétaires et la fixation des modalités de fonctionnement de ces régies,

1.2. la signature des dossiers de demandes de subventions au profit de la Communauté de Communes :

1.3. le paiement des frais d'actes notariés, frais d'huissiers de justice, d'experts et avocats.

1.4 Instruction, Validation et Attribution des subventions prévues dans le cadre de l'exercice de la compétence « Habitat » : Programme Habiter Mieux, Opérations façades....

1.5 Fixation des tarifs pour les accueils de loisirs

2) En matière de commande publique :

2.1 la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € ainsi que leurs avenants inférieurs à 10% pour les fournitures et les services et leurs avenants inférieurs à 25% pour les travaux,

2.2 la signature des conventions de groupement de commandes,

2.3 Cession de paiement à un fournisseur de l'entreprise ayant signé un marché

2.4 Acte de sous-traitance avec une entreprise ayant signé un marché

3) En matière d'assurance :

3.1 l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes,

3.2 le paiement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules de la Communauté de Communes dans la limite de 10 000 €,

4) En matière de domanialité :

4.1 la conservation, l'administration et l'affectation des propriétés de la Communauté de Communes et prendre, en conséquence, tous les actes conservatoires y afférents,

4.2 la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens immeubles au profit de la Communauté de Communes ainsi que les avenants y afférents,

4.3 la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens immeubles et meubles octroyés par la Communauté de Communes n'excédant pas 12 ans ainsi que les avenants y afférents,

4.4 l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

5) En matière de propriété immatérielle :

5.1 l'acquisition, le dépôt, la conservation, la mise à disposition, à titre gratuit ou onéreux, l'échange, relatifs aux marques, logos, noms de domaines, données informatiques de la Communauté de Communes

6) En matière de gestion administrative et territoriale :

6.1 la signature des conventions avec les établissements professionnels ou d'enseignement ayant pour objet l'accueil des stagiaires et leur rémunération éventuelle, ainsi que tout acte y afférent,

6.2 la signature des conventions avec les partenaires sociaux dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse,

6.3 la signature des déclarations préalables et demandes d'autorisation d'urbanisme au profit de la Communauté de Communes et tous les documents y afférents,

7) En matière d'action en justice :

7.1 la décision d'intenter, au nom de la Communauté de Communes, les actions en justice ou de défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la Communauté de Communes,

7.2 d'autoriser Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de fonctions et de signature aux vice-présidents.

B. De prévoir qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant.

C. Rappelle que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

- **2020-03-15 : CREATION ET COMPOSITION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Tel que modifié par le 3° du II l'article 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, l'article L. 1414-2 du CGCT précise que « pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance [n° 2015-899], à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 »

Monsieur le Président indique qu'à compter du 1er avril 2016, l'article L. 1414-2 du CGCT prévoit que pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une CAO composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code. Cet article précise que la commission est composée, lorsqu'il s'agit d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer le contrat ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante.

Il convient de désigner les membres de cette dernière : **Membre Obligatoire : Cédric ROUGHEOL**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **FIXE** ainsi la composition de la commission « appel d'offres » outre le Président :

Membres Titulaires :

Monsieur Jean-François BIZET
Monsieur Boris SOUCHAL
Monsieur Jean-Luc LECHAPELAIN
Monsieur Charles CARRIAS
Monsieur Gérard TIXERONT

Membres Suppléants

Monsieur Didier SENEGAS ROUVIERE
Madame Anne-Michele DONNET,
Monsieur Jean-Jacques LABONNE,
Monsieur Gérard CHAUCOT ,
Monsieur Pascal GAULON .

• **2020-03-16 : CREATION ET COMPOSITION COMMISSION DELEGATION DES SERVICES PUBLICS**

Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner les membres de la commission de délégation des services publics. Il convient de désigner les membres de cette dernière : **Membre Obligatoire : Cédric ROUGHEOL**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **FIXE** ainsi la composition de la commission « appel d'offres » outre le Président :

Membres Titulaires :

Monsieur Jean-François BIZET
Monsieur Boris SOUCHAL
Monsieur Luc CAILLOUX
Monsieur Nicolas DONNET
Monsieur Frédéric SABY

Membres Suppléants

Monsieur Jean-Luc LECHAPELAIN
Monsieur Charles CARRIAS,
Monsieur Gilles BESANCON,
Monsieur Claude BOURDUGE ,
Monsieur Cédric FRAISSE .

• **2020-03-17 : CREATION ET COMPOSITION COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Le conseil,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2016 portant statuts de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

DECIDE

1° De désigner les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

TITULAIRES	COMMUNE
Mme DEMENEIX Elisabeth	LA CELLE D'AUVERGNE
Mr POUGHEON Jacky	COMBRAILLES
Mme BARRIER Martine	CISTERNES LA FORET
Mr ROMANEIX Alain	CONDAT EN COMBRAILLE
Mr GAULON Pascal	FERNOEL
Mr SENEGAS ROUVIERE Didier	GIAT
Mme COLLANGE Claude	LANDOGNE
Mr SAINT GERAND Jacques Philippe	MIREMONT
Mr BOURDUGE Claude	MONTEL DE GELAT
Mr CARRIAS Charles	PONTAUMUR
Mr ROUGHEOL Cédric	PUY SAINT GULMIER
Mr MONTPEYROUX Nicolas	SAINT AVIT
Mr SOUCHAL Max	SAINT ETIENNE DES CHAMPS
Mr AMADON Georges	SAINT HILAIRE LES MONGES
Mr BESANCON Gilles	TRALAIGUES
Mr BATTUT Laurent	VILLOSSANGES
Mr GARCIA Josias	VOINGT
Mr FRUCHART Jean-Luc	BROMONT LAMOTHE
Mr CAILLOUX Luc	CHAPDES BEAUFORT
Mr SABY Frédéric	LA GOUTELLE
Mr LONGCHAMBON Vladimir	MONTFERMY
Mr LASSALAS Jean-Pierre	PONTGIBAUD
Mr TIXERONT Gérard	SAINT JACQUES D'AMBUR
Mme GIRAUD-VIALETTE Janette	SAINT PIERRE LE CHASTEL
Mme ACHARD Marie-Claire	BOURG- LASTIC
Mme SOUCHAL Pascale	BRIFFONS
Mr SOUCHAL Boris	HERMENT
Mme BOIS - MAILHOT Mireille	LASTIC
Mr TUREK Jean-Pierre	MESSEIX
Mr LLINARES Bruno	PRONDINES
Mr DONNAT Nicolas	ST GERMAIN PRES HERMENT

Mme ONDET Dominique	SAINT SULPLICE
Mr MILORD Franck	SAUVAGNAT
Mme MANUBY Audrey	SAVENNES
Mme BONY Yannick	TORTEBESSE
Mr THOMAS Bernard	VERGNEUGHEOL

- **2020-03-18 : REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DES COMMUNES MEMBRES**

Monsieur le Président indique qu'en application de l'article L. 5211-11 du CGCT, le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du Président, au siège de la communauté ou dans un lieu choisi par le conseil communautaire dans l'une de ses communes membres.

Il propose au Conseil communautaire de valider la possibilité de réunir le Conseil communautaire au sein de chaque commune membre.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

A 21h30 monsieur le Président Cédric ROUGHEOL, déclare que la séance est levée.